



239, rue du Fief, Varennes (Québec) J3X 1Z2 - tél. : 450-645-2350 - téléc. : 450-652-3065 - courriel : [delasource@csp.qc.ca](mailto:delasource@csp.qc.ca)

# Service de garde

Règles de fonctionnement  
2020-2021



239, rue du Fief  
Varennes, Québec  
J3X 1Z2  
Tél : (450) 645-2350 poste 6  
Courriel : [garde.delasource@csp.qc.ca](mailto:garde.delasource@csp.qc.ca)

Bienvenue dans la belle aventure du service de garde de l'école de la Source. Se joindre à cette grande famille, c'est endosser les principes énoncés dans ce document, c'est accepter de les respecter soi-même et les faire respecter par son enfant. Il est important de ne pas perdre de vue que la cohérence et la collaboration entre les adultes est un facteur déterminant au développement harmonieux de l'enfant.

L'engagement de tous est essentiel !




Nous restons à votre entière disposition pour toute question concernant le service de garde.

Au plaisir!



## **Objectifs**

Le service de garde a pour objectifs de favoriser l'épanouissement, l'expression et la socialisation des enfants qui le fréquentent. De plus, il doit :

-  Veiller au bien-être général des élèves et poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration et l'animation d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins, en complémentarité aux services éducatifs de l'école;
-  Assurer un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires après la classe.
-  Assurer la santé et la sécurité des élèves, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le Conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).



## **Inscription**

Le service de garde est offert à tous les enfants de l'école de la Source, du préscolaire à la sixième année. La période d'inscription en ligne a lieu en mai, toutefois, une inscription en cours d'année est aussi possible si la situation s'y prête.

Vous devez compléter le formulaire d'inscription en ligne pour valider l'inscription de votre enfant que ce soit au service de garde ou au service aux dîneurs. Ce fonctionnement nous permet d'équilibrer les groupes d'élèves et d'établir les horaires de travail des éducatrices.



## **Modification de l'horaire de votre enfant**

Il est important de fournir tous les renseignements demandés sur le formulaire d'inscription et de nous aviser par écrit, dès qu'il y a des modifications à y apporter. Pour tout changement de fréquentation ou si vous retirez votre enfant du service de garde, vous devez nous prévenir par écrit

ou courriel **deux semaines à l'avance**. De plus, vous devrez remplir le document à cet effet au bureau de la technicienne. Pour tout ajout de périodes occasionnelles, nous prévenir 48h à l'avance.

## **Statut de fréquentation**

Les services de garde en milieu scolaire offrent deux types de fréquentation : régulière et sporadique. Seule la fréquentation réelle de l'enfant détermine son statut. Un parent ne peut choisir le statut de son enfant. C'est le type de fréquentation qui détermine le statut de fréquentation (MEES, février 2015).

### **Élève régulier**

- ☺ Tel que défini par le cadre budgétaire fourni par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), l'enfant inscrit **3 jours et plus par semaine** et **au moins 2 périodes par jour**, pour la durée de l'année scolaire, bénéficie du tarif subventionné, établi par le Ministère.

### **Élève sporadique**

- ☺ Enfant qui fréquente le service de garde **moins de 3 jours par semaine**. Les tarifs sont établis par la direction du Service des ressources financières de la commission scolaire des Patriotes. Les parents doivent établir à l'avance l'horaire de fréquentation de l'enfant et nous en aviser le plus rapidement que possible.

### **Élève dîneur régulier (service bonifié)**

- ☺ Tel que défini par la Politique relative aux services aux dîneurs de la commission scolaire des Patriotes, un élève dîneur régulier est inscrit au **moins 3 midis par semaine et plus**.
- ☺ \*Un sondage envoyé et rempli par les parents à tous les deux ans, détermine les modalités particulières d'encadrement tel que définies par le conseil d'établissement et la direction de l'école.

### **Élève dîneur occasionnel**

- ☺ Tel que défini par la Politique relative aux services aux dîneurs de la commission scolaire des Patriotes, un élève dîneur occasionnel est inscrit **une journée ou moins** par semaine.

## **Journées pédagogiques**

Le service de garde est ouvert lors des jours de classe et des journées pédagogiques. Nous sommes fermés lors des congés fériés, des vacances de Noël, la semaine de relâche et les vacances d'été. Lorsque l'école est fermée lors de situations d'urgence telles une tempête de neige, une panne d'électricité ou de chauffage, le service de garde est aussi fermé.

Les frais de garde lors des journées pédagogiques sont de 16.00\$ par jour. Cependant, un supplément est ajouté lors des journées qui occasionnent des coûts supplémentaires. Lors de ces sorties, il est interdit aux enfants d'apporter de l'argent de poche.

L'inscription aux journées pédagogiques est obligatoire pour avoir accès au service de garde. Les formulaires d'inscription expliquant les activités et les coûts s'y rattachant vous seront remis par courriel. Pour tous les enfants, le coupon-réponse doit être complété et retourné dans le délai demandé et ce, même si l'enfant ne s'inscrit pas. **Aucun remboursement n'est possible à moins de deux semaines de la journée pédagogique.**

## Arrivées et départ

**Aucun enfant ne doit arriver au service de garde avant 6h45.** Le Service de garde n'est pas responsable des enfants qui se présentent avant les heures d'ouverture.

À partir de 8h15, les enfants doivent se rendre directement dans la cour de l'école, où ils sont pris en charge par les enseignants.

**Aucun enfant n'est autorisé à quitter seul le service de garde sans une autorisation écrite, un courriel ou un message téléphonique de ses parents et ce avant 15h25.**

**Pour plus de sécurité et une meilleure organisation, les parents devront remplir une feuille d'autorisation de départ seul pour les heures suivantes:**

1. À la cloche de 15h40
2. 16h
3. 16h30
4. 17h
5. 17h30



Les parents doivent aviser s'ils demandent à une autre personne de venir chercher leur enfant.

Vous pouvez consulter la grille de planification hebdomadaire située à l'accueil pour connaître les activités proposées et les locaux utilisés par votre enfant.

## Horaire

Les heures d'ouverture du service de garde sont :

| Élèves      | Périodes | Heures        |
|-------------|----------|---------------|
| Préscolaire | Matin    | 6h45 à 8h15   |
|             | Midi     | 11h35 à 13h15 |
|             | Soir     | 14h57 à 18h00 |
| Primaire    | Matin    | 6h45 à 8h15   |
|             | Midi     | 11h50 à 13h05 |
|             | Soir     | 15h40 à 18h00 |

## Calendrier d'ouverture

Dès la première journée de classe à la dernière journée de classe (sauf pour le préscolaire à la rentrée). Cet horaire peut être sujet à modification à chaque année.



Le service de garde est fermé aux vacances de Noël, à la semaine de relâche scolaire, aux journées pédagogiques du mois d'août et de fin juin et lors de situations d'urgence (fermeture en cas d'intempéries ou autres).

## Repas et collation

Le repas et les collations doivent être déposés dans une boîte à goûter, muni d'un refroidisseur afin de conserver les aliments à une température adéquate, le tout, bien **identifié au nom de votre enfant**. Afin de limiter les risques de blessures, nous suggérons fortement d'éviter les contenants de verre.

L'enfant étant en pleine croissance, nous favorisons une alimentation saine et équilibrée, en lien avec la politique pour : [Une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif](#) de la Commission scolaire.

Par conséquent, **les friandises sont interdites** en tout temps à l'école (croustilles, chocolat, bonbons, boissons gazeuses, etc.). Les gâteaux, barres tendres au chocolat sont considérés comme étant un dessert et non une collation.



Les collations recommandées à l'école et au service de garde sont les fruits et les légumes frais, le fromage et autres aliments sains, facile à manipuler par votre enfant.

Il est essentiel **d'inclure les ustensiles** ainsi que les condiments que pourrait réclamer votre enfant avec son repas. Le service de garde ne les fournit pas.

Par mesure de sécurité, **aucun échange** de nourriture entre les enfants ne sera toléré.

**Nous n'acceptons pas faire des manipulations d'aliments (ajouter de l'eau, mélanger les aliments, etc.) pour des raisons évidentes de sécurité et de salubrité. Veuillez prévoir le lunch de votre enfant en conséquence.**

Dans le but de protéger les enfants souffrant d'allergies alimentaires graves, les **aliments pouvant contenir des arachides et/ou des noix sont à éviter.**

Les enfants peuvent aussi bénéficier du service d'un traiteur moyennant un certain montant. Ce service est géré indépendamment du service de garde. Le parent est responsable de procéder à la commande dans les délais prescrits par le traiteur et de fournir, au besoin, les collations pour la journée.



### **Tarification et conditions de paiement**

|                  |   |  |   |
|------------------|---|--|---|
| ÉLÈVE RÉGULIER   | 3 jours par semaine, au moins 2 périodes par jour | Tarif journalier 8.50\$  | Reçu d'impôt fédéral au nom du parent ayant effectué le paiement.               |
| ÉLÈVE SPORADIQUE | Moins de 3 jours par semaine                      | Période du matin 5.05\$<br>Période du midi 4.25\$<br>Période du soir 7.80\$  | Reçu d'impôt fédéral et provincial au nom du parent ayant effectué le paiement. |
| ÉLÈVE DÎNEUR     | 5 midis, pour toute la durée de l'année scolaire  | Service bonifié 2019-2020 et 2020-2021<br>Tarif annuel<br>588,60\$ 1 <sup>er</sup> enfant<br>588,60\$ 2 <sup>e</sup> enfant<br>295.20\$ 3 <sup>e</sup> enfant<br>0\$ 4 <sup>e</sup> enfant et plus | Reçu d'impôt fédéral et provincial au nom du parent ayant effectué le paiement. |

|   |  |                                       |   |
|---|--|---------------------------------------|---|
| JOURNÉE PÉDAGOGIQUE   | Sur inscription  | 16\$ + \$ Coût réel pour la sortie    | Reçu d'impôt fédéral au nom du parent ayant effectué le paiement. |
| CHÈQUE SANS PROVISION   |  | 15.00\$                               | Facturé par la commission scolaire                                |
| CORRECTION DUE À L'UTILISATION DU MAUVAIS NUMÉRO DE RÉFÉRENCE | Après la réception d'un premier avis du Service des ressources financières de la CSP | 15.00\$ par correction supplémentaire |   |

 Veuillez noter que tous ces tarifs sont sujets à changement en cours d'année scolaire.

### **Modalité de paiements**

Pour tous les enfants, un état de compte est émis une fois par mois par courriel. À l'exception du mois de juin où la facture vous sera remise à la mi-juin.

Dès réception, le montant dû est payable par INTERNET en utilisant le numéro qui est au-dessus de chaque payeur (commençant par SG-...) ou par chèque, libellé à « **Commission scolaire des Patriotes** ».

Le service de garde ne peut assumer aucun retard de paiement. S'il y a un retard de plus de 2 semaines, les mauvaises créances seront traitées de la façon suivante :

1. Avis écrits aux parents.
2. À la suite d'un deuxième avis, vous devez prendre entente avec la technicienne ou la direction d'école pour acquitter votre facture.
3. Les comptes en souffrance seront acheminés au service de perception à la Commission scolaire des Patriotes et **votre enfant sera retiré du service de garde.**

*« Nous vous rappelons que le service de garde est un service non obligatoire et que les parents ont la responsabilité d'en acquitter les frais lorsqu'ils choisissent d'y inscrire leur enfant. À défaut d'acquitter ces frais, votre enfant ne pourra plus fréquenter ce service et vous devrez trouver un mode de garde alternatif. »*

[Cliquez ici pour consulter la politique relative aux mauvaises créances](#)

### **Reçus pour fin d'impôts**

En février de chaque année, des reçus aux fins d'impôt seront émis sur le portail élève. Veuillez-vous référer au tableau des tarifs pour connaître les montants admissibles. Les reçus sont émis au nom du parent payeur. Donc, le parent payeur doit se créer un compte sur Mozaik pour avoir accès aux relevés fiscaux.

## **Retard après 18H00**

Le parent qui prévoit arriver en retard pour venir chercher son enfant, doit aviser le service de garde de son retard.

Des frais de retard seront facturés si l'enfant quitte après 18h00. Des frais de 5\$ par tranche de 5 minutes, pour un maximum de 45.00\$, sont facturés en fonction de l'heure à laquelle l'enfant quitte le service de garde avec son parent. Cette pénalité vous sera facturée sur votre état de compte du prochain mois.

## **Garde partagée**

En situation de garde partagée, les parents sont invités à communiquer avec le (la) technicien(ne) en service de garde afin d'établir la fréquentation selon les besoins de chacun des parents, le statut et le type de facturation de l'enfant. Les parents devront fournir un calendrier de garde partagée à la responsable du service de garde.

*Il est important de comprendre que les parents sont toujours solidairement responsables de la dette. Ultimement, l'école peut suspendre le service si un parent refuse de payer la dette du parent en défaut, même s'il allègue avoir payé sa partie.*



## **Règles de vie**

Les valeurs véhiculées à l'école le sont également au service de garde. C'est pourquoi nous utilisons le même code de vie comme règles de conduite au service de garde.

**Par mesure de prévention, les jeux de la maison, appareils et jeux électroniques, sont interdits** au service de garde.

## **Vêtements**

Les enfants égarent énormément de vêtements. Nous demandons la collaboration des parents afin que ces **vêtements soient identifiés**. Plusieurs fois durant l'année scolaire, les vêtements non réclamés à la table des objets perdus, sont ramassés et envoyés à un organisme de charité de la Ville.

Par mesure de sécurité, au gymnase, les enfants doivent obligatoirement porter des espadrilles. À défaut, l'enfant ne pourra participer à l'activité et demeurera spectateur.

Pour la bonne santé des enfants, étant donné que nous sortons à l'extérieur tous les jours, et ce, en toutes saisons, les enfants doivent porter des vêtements appropriés à la température extérieure.

En hiver, le port des pantalons de neige et des bottes d'hiver sont obligatoires pour pouvoir jouer dans la neige.



## **Maladie**

L'enfant doit toujours être en mesure de suivre les activités du service de garde. Lorsqu'un enfant présente un ou plusieurs symptômes de maladie, les parents sont tenus de le garder à la maison ou de venir le chercher le plus rapidement possible afin d'éviter une contamination possible aux autres enfants et adultes de l'école.

Le parent doit aviser le service de garde lorsque l'enfant s'absente pour une période prévue. Ces périodes d'absence sont facturées.

Le service de garde n'est pas le lieu idéal de convalescence pour un enfant qui a besoin de repos. Les parents d'un enfant présentant des symptômes de maladie à l'école seront avisés et devront prendre les moyens nécessaires pour venir le chercher dans les plus brefs délais.

Les parents doivent aviser l'école et le service de garde en cas de maladie contagieuse.

En cas d'absence prolongée due à une maladie, les frais seront annulés à partir de la 5<sup>e</sup> journée d'absence consécutive.

## **Médicaments**

Selon la Procédure de distribution ou d'administration de médicaments prescrits à l'école de la Commission scolaire, autant que possible, les médicaments doivent être donnés par les parents, à la maison. Distribuer ou administrer des médicaments à l'école demeure une mesure exceptionnelle.



Dans ce cas, le parent doit obligatoirement remplir et signer le formulaire : Autorisation de distribuer ou d'administrer un médicament prescrit. Le parent doit remettre à la technicienne ou à la secrétaire de l'école le médicament identifié au nom de l'enfant, dans un contenant reçu du pharmacien avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance.

La dose doit être déjà mesurée et prête à l'administration.

Le médicament sera conservé selon les conditions prescrites et entreposé dans un endroit sécuritaire ou sous clés.

Un registre de distribution sera complété lors de l'administration du médicament.

Aucun autre médicament (Aspirine, Tylenol, Tempra, sirop, etc.) ne sera accepté à l'école ou au service de garde, sous peine de se voir confisqué par un adulte.






## **Période de travaux scolaires**

Une période de travaux scolaires est offerte du lundi au vendredi à compter de 17h00, pour les enfants qui désirent faire leurs devoirs et leurs leçons.

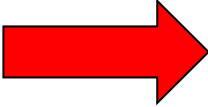
L'enfant qui se présente à cette période doit apporter tous ses outils de travail car il n'est pas permis de retourner dans le local de la classe et le service de garde ne fournit pas les crayons et gommes à effacer.

Il vous appartient, comme premier responsable de la réussite scolaire de votre enfant, de vérifier le travail effectué par celui-ci, selon les exigences demandées par l'enseignant(e). Le personnel éducateur n'est pas mandaté pour assurer un soutien pédagogique.

## **La vie au quotidien**

-  Les valeurs et les règles de conduite de l'école et du service de garde sont les mêmes.
-  Nous souhaitons que chaque enfant développe sa confiance en lui, acquière l'autonomie et les habiletés nécessaires à son épanouissement.
-  Des activités libres ou dirigées, favorisant la créativité, la coopération et l'expression, sont proposées aux enfants. Vous pouvez consulter la grille de planification hebdomadaire située à l'accueil pour connaître les activités proposées et les locaux utilisés par votre enfant.



- 📖 À moins d'avis contraire, les jeux de la maison sont interdits. Les seuls objets autorisés sont : corde à danser, ballon-poire, balle, ballon et mini hockey avec lunette de sécurité.
- 📖 Pour éviter que les enfants perdent leurs effets personnels, il est fortement recommandé de les identifier.
- 📖 Les souliers antidérapants sont obligatoires pour participer aux activités sportives au gymnase.
- 📖 Les enfants doivent être habillés de façon adéquate pour les activités extérieures. Nous jouons fréquemment dehors, et ce, en toute saison.
- 📖 Tous les enfants doivent porter un pantalon de neige s'ils veulent jouer sur les buttes de neige.
- 📖 Nous ne sommes pas responsables des pertes, vols ou bris d'objets apportés par l'enfant.
- 📖 Les enfants ne sont pas autorisés à faire ou recevoir des appels téléphoniques.
- 📖 Un enfant peut être retiré du service de garde s'il nuit au bon fonctionnement du groupe.
-  📖 **Toute absence doit être signalée à l'école et au service de garde par téléphone, par courriel ou par un billet signé et daté.**
- 📖 Le parent qui invite son enfant à dîner à la maison pourra conduire celui-ci dans la cour d'école à partir de 13h05 seulement (surveillance par les enseignants sur la cour d'école).
- 📖 Les parents doivent aviser par téléphone, par courriel ou par écrit s'ils envoient une autre personne chercher leur enfant. Cette personne doit avoir une pièce d'identité et être autorisée (son nom figure sur la fiche d'inscription de l'enfant) à venir chercher l'enfant.
- 📖 Si vous ne pouvez venir chercher votre enfant le soir, vous devez nous aviser **par écrit** du nom de la personne autorisée qui s'acquittera de cette tâche.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir tout renseignement supplémentaire. Nous sommes ouverts au dialogue et soucieux du bien-être de vos enfants.  
Vous pouvez communiquer avec Mme Caroline Morin, technicienne du service de garde en appelant au **450-645-2350, poste 6284.**

Pour conclure, nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2020-2021, dans la santé et la bonne humeur!

Lucie Bilodeau  
Directrice de l'école

Caroline Morin  
Technicienne en service de garde



### **Procédure de paiement par internet**

Il est possible, pour les utilisateurs du service de garde, d'effectuer leurs paiements par internet ou par téléphone à la Banque Nationale et dans la plupart des autres institutions financières.

Il est à noter que les paiements au comptoir ou au guichet automatique ne sont pas acceptés à l'exception des Caisses Desjardins. **Le délai de traitement par internet est de 24 à 48 heures.**

### **Paiements par internet**

Vous pouvez adhérer à ce mode de paiement en tout temps uniquement pour payer les frais du service de garde. Veuillez consulter le site internet de votre institution financière\* et choisir le fournisseur : **Commission scolaire des Patriotes (C.S.P.) dont le libellé se termine par le mot «Service de garde» ou «SDG».**

Pour effectuer le paiement, vous aurez besoin du numéro de référence de 19 positions commençant par SDG qui apparaît sur votre état de compte, au-dessus des coordonnées de chacun des payeurs. Vous devez faire attention pour utiliser le numéro de référence qui vous est attribué (numéro de la mère distinct de celui du père), car le reçu fiscal de fin d'année sera émis au nom de la personne associée au numéro de référence. Vous devez inscrire le numéro de référence sans espace lors de de l'enregistrement du nouveau fournisseur sur votre site bancaire.

Prendre note que **le numéro de référence est spécifique à un service de garde**. Un numéro de référence est octroyé pour chaque enfant d'une même famille. Lors d'un changement de service de garde, un nouveau numéro vous est attribué.

Nomenclature des institutions bancaires pour les paiements par Internet

|                     |   |
|---------------------|---|
| Banque Laurentienne | COMM SC. DES PATRIOTES (GARDE)                          |
| CIBC                | C.S. Patriotes – Service Garde                          |
| TD                  | COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES - SERVICE DE GARDE    |
| Scotia              | CS DES PATRIOTES SERVICE DE GD                          |
| BMO                 | CS Des Patriotes-Services de Garde                      |
| Desjardins          | FR Commission scolaire des Patriotes - Service de garde |
| Desjardins          | AN Commission scolaire des Patriotes - Daycare center   |
| Banque Royale       | COMM SCOL DES PATRIOTES-SERV GARDE                      |
| Banque Nationale    | CS DES PATRIOTES SERVICE DE GARDE                       |